

ACCÈS AU GRADE DE BRIGADIER-CHEF FILIÈRE ENCADREMENT

JE SUIS SURVEILLANT/BRIGADIER ET JE SOUHAITE DEVENIR BRIGADIER-CHEF

- Concours professionnel
- 6 ans d'ancienneté à compter de la titularisation
- **Épreuve écrite** : résolution, sous forme de note, d'un cas pratique à partir d'un dossier constitué d'un ou de plusieurs documents d'ordre professionnel portant sur l'organisation et le fonctionnement d'un établissement pénitentiaire. Cette épreuve est destinée à évaluer la capacité du candidat à repérer des problèmes concrets et à y apporter des solutions pertinentes (*durée : 3 heures, coefficient 4*).
- Une série de questions (20 maximum sous la forme d'un questionnaire à choix multiple et 10 maximum appelant une réponse courte) portant sur la réglementation pénitentiaire dont le programme figure en annexe du présent arrêté (*durée : 1 h 30, coefficient 2*).

Peuvent seuls participer à celle-ci les candidats ayant obtenu à chaque épreuve écrite une note au moins égale à 5 sur 20 et un total de points fixé par le jury qui ne peut être inférieur à 60 après application des coefficients.

- **Un entretien avec le jury** débutant par un exposé du candidat sur son parcours professionnel, suivi d'une mise en situation pratique permettant d'évaluer ses connaissances, ses réflexes professionnels et ses aptitudes à l'encadrement (*durée totale : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé, coefficient 5*).

Toute note inférieure à 7 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.

OU

- **Tableau d'Avancement (TA)** avec 15 ans d'ancienneté